

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

Date de la convocation : 3 janvier 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Supérette : mise à disposition du bâtiment à la Coop Atlantique
- Demande de subvention DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- Remparts : maîtrise d'œuvre
- Compte-rendu des différentes réunions
- Servitude de passage sur la parcelle C n° 1717
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, MIMAULT Claire, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline

Membres excusés : LARGETEAU René-Pierre, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël

Secrétaire de séance : MIMAULT Claire

Après avoir offert les vœux à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire fait savoir que la traditionnelle cérémonie des vœux n'aura pas lieu : une vidéo sera diffusée sur le site à partir du 9 janvier. Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

• **Bâtiments du centre bourg** : Avec les congés de fin d'année, les travaux ont peu avancé. La pose du placo a été compromise par une infiltration d'eau : la porte provisoire en bois laisse passer la pluie et la fenêtre à l'étage étant ouverte est perméable. L'entreprise Rineau TP est venue pour les travaux d'évacuation d'eaux mais l'architecte étant absent sur les lieux, les employés n'ont pu poursuivre les travaux. Monsieur le Maire fait part de la plus-value pour la reprise de tête du mur (suite au décrochement constaté avec la maison mitoyenne) de 1600€ TTC que contestent les élus estimant que l'erreur provient de l'entreprise. Monsieur le Maire précise que sans la signature de ce nouveau, les travaux cesseront. Le conseil décide de contacter l'architecte pour éclaircir cette situation. Monsieur le Maire fait part d'une moins-value pour un changement de tuiles de 2 057,96€ TTC. Les élus acceptent la moins-value et laisse Monsieur le Maire la signer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'agrandissement du salon de coiffure sur 1 ou 2 pièces. Lors de la rencontre avec la gérante, Monsieur le Maire a proposé d'exploiter

la salle d'attente du cabinet médical en cassant la cloison ; la gérante du salon serait peut-être intéressée par le plus petit local du futur bâtiment. Un rendez-vous entre les deux parties va être posé.

- **Village du Moulin** : Monsieur le Maire a déjà procédé à la signature de 5 actes de vente de parcelles. Lors des signatures, les futurs propriétaires ont signalé l'absence de certaines bornes. Le géomètre Veronneau viendra faire le point sur toutes les parcelles. Le raccordement électrique n'est toujours pas fait ; le Sydev va être très prochainement relancé.

2 – SUPÉRETTE : MISE À DISPOSITION DU BÂTIMENT À LA COOP ATLANTIQUE

Monsieur le Maire informe les élus que la signature avec la Coop Atlantique est prévue le 12 janvier après-midi. M Sabouraud présente le nouveau tableau du crédit-bail sur 20 ans avec l'option d'achat après 10 ans. La supérette fermera pendant 1 mois pour une réouverture fin février. Mme Pascault-Bricaud fait savoir que le dépôt de pain est organisé à l'atelier Désiré Frisque le temps de la fermeture.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Dans le cadre des travaux d'accessibilité et de réhabilitation du bâtiment de la Mairie auxquels s'ajoutent la réhabilitation des sanitaires du niveau de la Mairie et du niveau de la salle des fêtes, une subvention de la DETR peut être demandée. Le dossier étant complet, il doit être déposé avant le 14 janvier. Les travaux sont estimés à 250 000€ (avec une part importante pour l'ascenseur). L'ensemble du conseil municipal accepte la demande de subvention.

4 – REMPARTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pour les travaux de restauration des remparts, il a fallu trouver un maître d'œuvre. Après s'être déplacé sur place, M Grelet (maître d'œuvre) a proposé un devis : 7 072,40€ HT (soit 8 486,88€ TTC). A la lecture du devis, les élus estiment la liste des tâches incomplètes. Un autre rendez-vous sera proposé à M Grelet afin de préciser le contenu de son travail sur les remparts.

6 – SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE C N° 1717

Monsieur le Maire informe les élus qu'un administré a acquis une parcelle référencée C 1717 dont l'accès se fait par un chemin communal. Lors d'un rendez-vous en mairie, Monsieur le Maire lui avait donné son accord oral pour utiliser ce passage. Par la délibération correspondante, l'accès à la parcelle sera dorénavant officiel.

7 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Sydev** : Des élus et M Fourny (responsable du Sydev) vont s'entretenir le 19 janvier prochain pour évoquer un projet sur le réseau au niveau de Saint Thomas et de Grande Perrure. Un déplacement sur place permettra d'étudier la faisabilité d'effacement du réseau à Saint Thomas et le passage du réseau en sous-terrain à la Grande Perrure.
- **Lotissement Krystensen** : Monsieur le Maire a rencontré un géomètre des Landes qui se renseignait pour le compte d'un promoteur. Le géomètre Veroneau est, depuis, missionné par cet autre géomètre pour lancer les travaux au plus vite.
- **Station d'épuration** : Un lieu pour la nouvelle station doit être rapidement trouvé aux Ouillères pour débiter les travaux dans les meilleurs délais. Un terrain dans la Rue du Pont Barrot pourrait correspondre ; Monsieur le Maire va contacter les propriétaires.
- **Club de Foot** : Aucun élu n'a de nouvelles des joueurs, ni de l'avancée des travaux d'entretien du terrain de foot.
- **Enveloppe urbaine** : Après la présentation de M Biré en mairie, les élus décident de se rencontrer le 17 janvier à 20h30, pour une réunion de travail.
- **Fibre** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services du Département vont élaguer les arbres bordant les routes départementales. Pour les autres routes, chaque commune prend ses propres décisions. Pour Mervent, les propriétaires de parcelles arborées vont être contactés pour libérer les fils.
- **Location de salle** : Monsieur le Maire fait part de la demande de tarif exceptionnel pour une location de salle. M et Mme Costa désirent louer la salle Jean-Louis Ripaud et la salle des fêtes de la Mairie pour des rencontres de tango du 11 au 17 juillet. Après en avoir délibéré, les élus décident d'attribuer un tarif de location à 500€ pour la semaine.
- **Capteur de CO2** : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du préfet promouvant l'acquisition de capteurs de CO2 pour l'école ; l'État vient en aide aux collectivités à hauteur de 50€ par capteur.
- **PCAET** : Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes réalise une enquête auprès des habitants du 3 janvier au 6 février qui pourront donner leur avis sur le projet.
- **Lecture publique** : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Président de la Communauté de Communes : une étude sera portée par les maires et les bénévoles gérant une bibliothèque communale. Un temps d'échange entre les élus aura lieu le 2 février à la Communauté de Communes.
- **Projet évènementiel** : Monsieur le Maire fait part d'un projet mené par des étudiants : ils souhaiteraient organiser fin mars – début avril une journée découverte d'anciens métiers et

cherchent une salle pour accueillir cet événement. Les étudiants seront très prochainement contactés.

- **Visite de M HOCBON** : Le Président de la Communauté de Communes de Fontenay sera en visite sur Mervent le 3 mars prochain à 10h.
- **Bulletin Municipal** : Les élus ont constaté quelques petits soucis lors de la distribution du bulletin : certains habitants ont reçu 2 bulletins dans leur boîte aux lettres. Monsieur le Maire envisage de revoir l'organisation pour la distribution.
- **Cadeaux des aînés** : Au cours de la distribution, les élus ont eu des retours positifs et des remerciements auprès du conseil.
- **Calvaire** : Les employés communaux ont été sollicités pour nettoyer les calvaires.

La séance est levée à 23h05.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 18 février 2022, à 20h30.